

Des professionnels proches des assurés

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Service social Loire Atlantique

Site de Nantes

adresse postale et accueil :

9 rue Gaëtan Rondeau 44958 Nantes Cedex 9

fax 02 51 88 83 49 - SSR44Nantes@carsat-pl.fr

accueil à la Carsast :

2 place de Bretagne Nantes

Site de St Nazaire

28 avenue Suzanne Lenglen BP 415 - 44618 St Nazaire Cedex

fax 02 40 90 86 66 - SSR44SaintNazaire@carsat-pl.fr

Service social Maine et Loire

Site d'Angers

adresse postale :

11 rue de la Rame - 49930 Angers Cedex 9

fax 02 41 24 28 79 - SSR49Angers@carsat-pl.fr

accueil à la Cparam :

32 rue Louis Gain Angers

Site de Cholet

2 rue St Éloi 49328 Cholet Cedex

fax 02 41 71 37 80 - SSR49Cholet@carsat-pl.fr

Service social Mayenne

37 Bd Montmorency 53084 Laval Cedex 9

fax 02 43 59 63 96 - SSRMayenne@carsat-pl.fr

Service social Sarthe

178 avenue Bollée 72033 Le Mans Cedex 9

fax 02 43 50 76 50 - SSRSarthe@carsat-pl.fr

Service social Vendée

Rue Alain 85931 La Roche sur Yon Cedex 9

fax 02 51 44 17 73 - SSRVendee@carsat-pl.fr

36 46

Prix d'un appel local
depuis un poste fixe

*Je vais sortir
de l'établissement
de santé ...*

**Accompagnement
social** à l'occasion
du **retour à domicile**
après hospitalisation
des assurés sociaux
du Régime général

La solidarité en action

R 430 A - 665 SSR - 08/2010

www.carsat-pl.fr

Service social

Je vais sortir d'hospitalisation et je ne sais pas :

- quels sont mes droits, les prestations auxquelles je peux prétendre,
- où trouver de l'information,
- comment faire face aux difficultés matérielles, sociales, familiales, psychologiques liées à la maladie.

Le Service social vous propose de :

- vous informer sur les droits, les aides et les dispositifs existants,
- faciliter votre retour à domicile, évaluer vos besoins,
- rechercher avec vous les solutions les plus adaptées,
- vous aider à accéder aux soins de santé qui vous sont nécessaires,
- vous permettre d'exprimer vos inquiétudes.

Pour bénéficier d'un conseil,
et le cas échéant d'un accompagnement,
complétez le bulletin de demande
et remettez le à l'établissement de santé avant votre sortie.

Service social

La solidarité en action